

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMAZAN**

Le 8 novembre 2023 à 20h30,

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation : 14/09/2023

Présents : 9 /14 : Mme CAPELLI Aurélie, M. CROUZET André, M DIJON Benoit, M. Louis DONNET, Mme REUTER Dominique, M. SENOT Laurent, M. MANGIN Jean-Baptiste, Mme STEEMERS Pascale, Mme GAFFET Muriel

Absents : 5/14 : Mme CREPEL Christine, Mme COLLOMB Valérie, M. LOUCHE Robin, M. FAYAD Ghassan, M. FABRE Benoit

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M DIJON Benoit a été nommé secrétaire

Nombre de votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

**MARCHES PUBLICS
2023-00
Réalisation de plateaux traversants sur la RD108
Attribution**

Vu la fin de remise des offres pour le marché en date du 6 novembre 2023 à 12h,

Vu le délai de validité des offres de 120 jours,

Vu l'analyse des offres faite par le Cabinet de maîtrise d'œuvre porteur de cette affaire,

Après ouïe le compte-rendu d'analyse des offres reçues, Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Choisit :

Entreprise retenue	HT	TTC
Lautier Moussac établissement BRAJA VESIGNE	60 245.00€	72 294.00€

- DIT que les crédits sont inscrits au budget.
- AUTORISE Monsieur le Maire, à défaut un adjoint, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire, LOUIS DONNET

